

URBANISME

UNION DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AUDE (UDAP11)

Dates et lieux de permanence :

- Lundi 06/03/2023 à Fanjeaux ;
- Mercredi 12/04/2023 à Montréal ;
- Lundi 03/07/2023 à Fanjeaux ;
- Mardi 03/10/2023 à Montréal.

Les personnes désireuses de soumettre un projet pourront se rapprocher du secrétariat des communes de Montréal ou de Fanjeaux afin de connaître les possibilités de rendez-vous.

Seuls les projets comportant les pièces suivantes pourront être examinés :

- Un plan de situation du terrain ;
- Un plan de masse des constructions à édifier et /ou un plan côté dans les trois dimensions ;
- Un plan en coupe du terrain et de la construction ;
- Les plans des façades et des toitures si le projet les modifie ;
- Une représentation de l'aspect extérieur de la construction ;
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement ;
- Des photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain ;
- Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.